

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Membres absents excusés : Mme Caroline Alvarez ; Mme Claude Nicole Grin ; Mme Latha Heiniger ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Sébastien Kessler ; Mme Françoise Longchamp ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; M. Philipp Stauber.

Membres absents non excusés : M. Dominique Gigon ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Roland Philippoz ; Mme Marlène Voutat.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 77 |
| Membres absents excusés | 23 |
| Membres absents non excusés | 0 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente

de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts : « *Revenus et charges du stationnement : une mise à jour municipale s'impose.* »

**R1-FIM
Rapport sur
projet de
règlement**

de M. Xavier de Haller et consorts de modification
du règlement communal sur la circulation et le stationnement

Rapporteur : M. Dominique Gigon (Soc.)
[remplacé à la tribune par : M. Louis Dana (Soc.)]

Développement

M. Xavier de Haller (PLR).

*Réponse de la
Municipalité*

Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

*Discussion sur
interpellation et
projet de
règlement*

M. Xavier de Haller (PLR) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité ; M. David Raedler (Les Verts) qui dépose 2 résolutions ;

*Résolution n°1
Raedler
(dépôt)*

« *Le Conseil communal souhaite que la taxe perçue pour le stationnement limité conformément à l'art. 15 RSL tienne dûment compte de l'intégralité des montants causés par la création et la mise à disposition de places de parc, dont la valeur de l'espace et les surcoûts engendrés sur les autres aménagements routiers directement induits par ces places.* »

*Résolution n°2
Raedler
(dépôt)*

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'affecter une partie des montants issus de la taxe perçue pour le stationnement limité conformément à l'art. 15 RSL à un « fonds parking » destiné à acquérir les parkings privés à usage public.* »

| | |
|---|---|
| <i>Discussion (suite)</i> | M. Benoît Gaillard (soc.) ; M. Claude Calame (EàG) ; M. Valentin Christe (PLC) ; M. Matthieu Carrel (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Louis Dana (soc.) ; M. Johann Dupuis (EàG) ; M. Vincent Brayer (soc.) ; M. Xavier de Haller (PLR) <u>qui dépose une résolution.</u> |
| <i>Résolution de Haller (dépôt)</i> | « <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité adopte le tarif du stationnement, de manière à respecter le jugement, rendu le 8 mars 2019, par la Cour constitutionnelle, notamment en baissant les tarifs de stationnement.</i> » |
| <i>Discussion (suite)</i> | Mme Anne-Françoise Decollogny (soc.) ; M. Claude Calame (EàG) ; M. David Raedler (Les Verts) ; M. Daniel Dubas (Les Verts) ; Mme Alice Genoud (Les Verts) ; M. Matthieu Carrel (PLR) ; M. Valentin Christe (PLC) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Roger Vagnières (UDC) ; M. Pierre Conscience (EàG) <u>qui dépose une motion d'ordre</u> ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et mobilité. |
| <i>Motion d'ordre</i> | La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la présidente la met en discussion. |
| <i>Discussion s/motion d'ordre Conscience</i> | M. Jean-Pascal Gendre (PLR). |
| <i>Vote s/motion d'ordre</i> | Le Conseil, par une majorité de oui, une dizaine de non et une quinzaine d'abstentions, accepte la motion d'ordre déposée par M. Pierre Conscience, demandant de passer directement au vote. |
| <i>Vote s/résolution n°1 Raedler</i> | Le Conseil, par 51 oui, 23 non, et 7 abstentions, accepte la résolution n° 1 de M. David Raedler. |
| <i>Vote s/résolution n°2 Raedler</i> | Le Conseil, par 45 oui, 34 non, et 2 abstentions, accepte la résolution n° 2 de M. David Raedler. |
| <i>Vote s/résolution de Haller</i> | Le Conseil, par 34 oui, 45 non, et 2 abstentions, refuse la résolution de M. Xavier de Haller. |
| <i>Vote s/projet de règlement</i> | Le Conseil prend acte de la réponse municipale. Le Conseil, par 31 oui, 48 non et 1 abstentions, décide : de refuser de prendre ce projet de règlement en considération. |

Clôture

La séance est levée à 23 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....